

CONSEIL DE COMMUNAUTE

6 NOVEMBRE 2012

Présents : Jean-Claude DAL-GOBBO, Marie-Françoise BERGER, Christian DEROUSSIN, Thérèse LANAUD, Martial LANDAIS, Malory BARRACHIN, André VITTOZ, , Monique ZURECKI, Michel FLAHAUT, Jean-Yves JOSSERAND, Gilles MAISTRE, Philippe ANGELLOZ-NICOUD, Christian PERRILLAT-BOITEUX, Bruno SONNIER, Gérard GAY-PERRET, Bernard PESSEY, Bernard TENEAU, Jean-Louis RICHARME, Monique D'ORAZIO, Jean-Bernard CHALLAMEL, Jacques DOUCHET, Claude COLLOMB-PATTON, Gérard FOURNIER, Joël VITTOZ.

Secrétaire de séance :

Excusés-absents : Christian CHABRIER, Marie-Christiane LEBouc, Joseph VITTUPIER, Jean-Luc AGNELLET, Dorianne JAKKEL, Yolande THABUIS, Ludovic LEGON, Gérard PERRISSIN-FABERT, Maryse FABRE-VAGLIO, Pierre BIBOLLET, Danièle MOTTIER, Stéphane BESSON, Pascale FRESSOZ.

Pouvoir : Marie-Christiane LEBouc à Thérèse LANAUD, Yolande THABUIS à Gilles MAISTRE, Pierre BIBOLLET à Jean-Bernard CHALLAMEL, Pascale FRESSOZ à Jacques DOUCHET.

Délégués en exercice : 37 – Présents : 24- Suffrages exprimés : 28

N° 2012/70 – TRANSFERT DU SYNDICAT FIER/ARAVIS à LA CCVT – Modification des STATUTS de la CCVT – prise de compétences

Monsieur le Président présente la délibération du Syndicat Intercommunal FIER/ARAVIS, décidant le transfert du Syndicat FIER/ARAVIS à la CCVT à compter du 1^{er} janvier 2013. En effet depuis l'adhésion au 1^{er} octobre 2009 des communes d'ALEX, LA BALME DE THUY et DINGY ST CLAIR, le périmètre de la CCVT est identique au périmètre du Syndicat FIER/ARAVIS.

M. le Président propose de modifier les compétences de la CCVT pour reprendre les activités du Syndicat FIER/ARAVIS :

- COMPETENCES OBLIGATOIRES :
 - Aménagement de l'espace : nouvelle compétence à inscrire :
« Suivi et révision du SCOT FIER/ARAVIS »

La compétence Partenariat avec les Associations Foncières Pastorales sera complétée par :
« Gestion du Plan Pastoral Territorial (PPT) sur les communes de la CCVT et sur des communes limitrophes ».

- COMPETENCES OPTIONNELLES :
 - Environnement : nouvelle compétence à inscrire :
« Gestion du Site NATURA 2000/ARAVIS sur les communes de la CCVT comprises dans le périmètre NATURA2000 et les communes limitrophes ».

Monsieur le Président donne lecture de l'article L5211-41 du CGCT qui précise : « L'ensemble des biens, droits et obligations de l'Etablissement de Coopération Intercommunal transformé, sont transférés au nouvel EPCI qui est substitué de plein droit à l'ancien établissement dans toutes les délibérations et tous les actes de ce dernier à la date de l'acte duquel la transformation est issue ».

Après un vote à main levée, le Conseil de Communauté :

- DECIDE à l'unanimité d'inscrire dans les statuts de la CCVT les compétences ci-dessus, transférées par le Syndicat FIER/ARAVIS ;
 - PRECISE que la présente délibération sera transmise aux communes qui devront se prononcer par délibération dans les 3 mois.
 - DONNE tout pouvoir à M. le Président de la CCVT pour mener à bien ce dossier.
-

N° 2012/71 – STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES – Extension compétences SENTIERS

Monsieur le Président rappelle la compétence SENTIERS inscrite dans les statuts de la CCVT, en ce qui concerne les itinéraires inscrits au PDIPR.

M. le Maire rappelle la carte des sentiers intercommunale « Tournette-Aravis » réalisée par la CCVT.

M. le Président propose d'élargir la compétence aux sentiers communaux inscrits dans la carte « Tournette-Aravis ».

M. le Président propose de rédiger les statuts comme suit :

AMENAGEMENT DE L'ESPACE :

- **Aménagement et gestion de sentiers de randonnées :**
 - o PEDESTRES :
 - Sentiers inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) qui sont reconnus d'intérêt communautaire ;
 - Sentiers de randonnées pédestres (non-inscrits au PDIPR) reconnus d'intérêt communautaire qui sont ceux inscrits sur la carte Tournette-Aravis éditée par la CCVT, ci-annexée.
 - o V.T.T. :
 - Sentiers de randonnées VTT inscrits dans la carte Tournette-Aravis prévue à cet effet.
 - o RAQUETTES :
 - Balisage de circuits temporaires (saison hivernale) sur des circuits sécurisés ;
 - o EQUESTRES :
 - Sentiers empruntant les circuits pédestres PDIPR.

Le Conseil de Communauté, après un vote à main levée :

- ACCEPTE la modification des statuts de la CCVT comme indiquée ci-dessus ;
 - PRECISE que la délibération sera envoyée aux communes qui devront se prononcer dans un délai de 3 mois.
-

N° 2012/72 – POLE D'EXCELLENCE RURALE (PER) – actions complémentaires

Monsieur le Président présente l'état d'avancement des actions inscrites au P.E.R.

M. le Président indique qu'il reste un travail important pour assurer la viabilité et la pérennité du réseau.

M. le Président propose une action complémentaire « Formation des adhérents à la promotion du réseau afin d'assurer sa pérennité et son autogestion », selon de plan de financement ci-dessous :

- | | |
|---|--|
| - Montant des actions complémentaires : | 50.000 € |
| - Montant de subventions attendues (80 %) | 40.000 € (Fonds Ministériel Mutualisé) |
| - Montant de l'autofinancement CCVT | 10.000 € |

Le Conseil de Communauté :

- ACCEPTE de prendre en charge l'autofinancement de l'action, d'un montant de 10.000 € sur 2 ans.
-

N° 2012/72bis – POLE D'EXCELLENCE (PER) - demande de subvention pour les actions complémentaires

M. le Président indique que les actions 7 et 8 du PER , en cours de réalisation par la CCVT, sont bien avancées. Il reste cependant un travail important à mener pour assurer la viabilité et la pérennité du réseau « Saveurs des Aravis ».

M. le Président propose une action complémentaire à l'action 7 du PER visant à la « formation des adhérents du réseau à la promotion des produits et du territoire pour assurer la pérennité et l'autogestion de la marque Saveurs des Aravis » pour un montant prévisionnel de 50 000 €.

M. le Président rappelle que, pour mener à bien cette action complémentaire, la CCVT peut prétendre à une subvention supplémentaire dans le cadre du PER (Fonds Ministériel Mutualisé).

Le Conseil de Communauté :

- SOLLICITE une subvention au titre du PER (Fonds Ministériel Mutualisé) pour un montant de 40 000 € (80%).
 - DONNE tout pouvoir à M. le Président de la CCVT pour mener à bien ce dossier.
-

N° 2012/73 – ENVIRONNEMENT – tarif de revente des bornes de collecte

Monsieur le Président informe que suite à la mise en place des conteneurs semi-enterrés, les services ont récupéré un nombre important de bornes de collecte aériennes, et précise qu'un certain nombre a été installé dans les collèges, écoles, centre de vacances...mais il en reste encore un grand nombre.

Des collectivités extérieures à la CCVT ayant émis le souhait d'en acheter, il convient de fixer les prix de vente.

M. le Président précise que le prix de l'occasion est de 250 € à 300 € et propose de retenir ces tarifs et de les appliquer en fonction de l'état du matériel vendu.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- FIXE le prix des bornes de collecte d'occasion entre 250 et 300 € suivant l'état du matériel.
-

N° 2012/74 – ENVIRONNEMENT – contrat avec ECO DDS (Déchets Diffus Spéciaux,

Monsieur le Président informe qu'un nouvel Eco-organisme qui soutiendra la collecte des DDS (peintures, solvants...) sera mis en place dès le 1^{er} janvier 2013.

M. le Président indique que pour bénéficier des soutiens financiers dès 2013, il est nécessaire de signer une convention avec l'Eco-organisme.

Le Conseil de Communauté :

- AUTORISE M. le Président à signer la convention avec l'Eco-organisme qui collectera les DDS.

N° 2012/75 – FINANCES – Subvention RELAIS-SENIORS

Monsieur le Président présente le projet de service RELAIS-SENIORS porté par l'EHPAD de THONES, qui permet d'apporter un soutien aux aidants familiaux pour la garde de personnes âgées à domicile.

M. le Président propose de verser une subvention de 2000 € à l'EHPAD pour soutenir le lancement de cette action.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- DECIDE de verser une aide de 2000 € pour le lancement du RELAIS-SENIORS ;
- PRECISE que la dépense est prévue au BP 2012.

N° 2012/76 – TRANSPORTS SCOLAIRES : prise en charge transport pour classe SEGPA

Monsieur le Président rappelle les précédentes délibérations concernant la situation de 3 enfants domiciliés sur les communes des CLEFS et de SERRAVAL, qui ne disposent pas d'un transport par ligne régulière pour rejoindre le transport mis en place depuis la gare routière de THONES, afin de rejoindre la classe SEGPA (Section d'Enseignement Professionnel Adapté) à ANNECY-LE-VIEUX.

M. le Président précise que les élèves en classe SEGPA provenant d'autres secteurs de la CCVT, bénéficient gratuitement des lignes régulières.

M. le Président rappelle que le Conseil Général prend en charge en totalité les transports à partir de 4 élèves au 1^{er} arrêt du circuit.

Afin de réduire les inégalités entre les enfants, M. le Président propose que la CCVT prennent en charge la part du transport restant à la charge des parents, soit environ 2300 € pour l'année scolaire 2012/2013, déduction faite de l'AIT (Allocation Individuelle de Transport) versée par le Conseil Général.

Le Conseil de Communauté :

- DECIDE à l'unanimité de prendre en charge les frais de transport domicile, gare routière de THONES, pour les 3 élèves du secteur Val-Sulens.
- DIT que cette dépense sera inscrite au Budget de la CCVT.

N° 2012/77 – PLAN TOURISME DU CONSEIL GENERAL – demande inscription projet SENTIERS

Monsieur le Président rappelle l'élargissement de la compétence SENTIERS décidée lors de cette séance par le Conseil de Communauté.

M. le Président rappelle que des investissements importants seront nécessaires pour harmoniser l'aménagement et la signalétique sur les sentiers qui sont dans le domaine de compétence de la CCVT.

M. le Président informe le Conseil de Communauté que le Conseil Général va engager un « PLAN TOURISME » pour la période 2013-2022, pour préserver et dynamiser l'offre touristique haut-savoyarde.

M. le Président propose au Conseil de Communauté de solliciter le Conseil Général pour inscrire au Plan Tourisme les projets de la CCVT en matière de randonnées.

Le Conseil de Communauté :

- SOLLICITE l'inscription des projets randonnées au PLAN TOURISME 2013-2022 du Conseil Général.
-

N° 2012/78 – C.D.D.R.A. (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes) – demande inscription projet SENTIERS

Monsieur le Président rappelle l'élargissement de la compétence SENTIERS décidée lors de cette séance par le Conseil de Communauté.

M. le Président rappelle que des investissements importants seront nécessaires pour harmoniser l'aménagement et la signalétique sur les sentiers qui sont dans le domaine de compétences de la CCVT.

M. le Président informe le Conseil de Communauté que le prochain C.D.D.R.A. va être engagé prochainement pour les 5 prochaines années.

M. le Président propose au Conseil de Communauté de solliciter la Région RHONE-ALPES pour inscrire au futur CDDRA, les projets de la CCVT en matière de randonnées.

Le Conseil de Communauté :

- SOLLICITE l'inscription des projets randonnées au C.D.D.R.A. avec la Région Rhône-Alpes.
-

N° 2012/79 – SHEMA DE DESSERTE – avenant COFORET

Monsieur le Président rappelle la délibération du 28 mars 2011 autorisant le Président de la CCVT à signer le marché avec COFORET pour les études des schémas de desserte.

Monsieur le Président propose de prolonger le délai d'exécution du marché d'étude de 3 mois et de signer un avenant avec COFORET pour cette modification.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Président à signer l'avenant avec COFORET pour prolonger le délai d'exécution du marché au 31 mars 2013.
-

N° 2012/80 – TRANSPORTS SCOLAIRES – avenant N° 1

Monsieur le Président fait part au Conseil de Communauté, d'une directive européenne du 12 mars 2011, relative au maintien des droits des travailleurs en cas de transfert d'entreprise et l'obligation faite au transporteur de fournir chaque année la liste des conducteurs affectés à chaque marché.

M. le Président précise qu'un avenant doit être signé avec chaque transporteur titulaire d'un marché afin d'acter ces nouvelles dispositions.

Le Conseil de Communauté :

- AUTORISE le Président à signer un avenant avec les titulaires de marché de transports scolaires.
-